

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Nombre de conseillers

En exercice : **09**
Ont pris part à la délibération :
08
Date de la convocation :
20/01/2023
Date d'affichage : **06/02/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier, le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël MONGIN, Maire.

Présents : M. Joël MONGIN, M. Xavier GROSJEAN, M. Gilbert LEFFOND, M. Frédéric LAVILLE, M. Bastien CHARPIOT et M. Michel BOURGEOIS, Mme Patricia MAZET, Mme Virginie PERRON

Absentes : Mme Cynthia COLOMBIANO, Mme Catherine LAMBLIN, procuration à M. Joël Mongin

Secrétaire de séance : Xavier GROSJEAN

Élection d'un nouvel adjoint au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 fixant le nombre d'adjoint(s) au Maire à 01 (UN) poste,

Vu l'arrêté municipal n° 002-2020 portant délégation de fonction du Maire à M.LAVILLE Frédéric

Vu la lettre de démission de M. LAVILLE Frédéric des fonctions de 1^{er} adjoint au Maire ainsi que du mandat de conseiller municipal adressée à M. Le Préfet en date du 5 Janvier 2023 et acceptée par le représentant de l'état en date du 17 janvier 2023;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de M. Frédéric LAVILLE par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire et demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

- 1) Sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération du 25 mai 2020
- 2) Pour désigner un nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide par 8 voix pour et 0 voix contre de maintenir le nombre d'adjoints au Maire à Un

Candidat(s) au poste de Premier Adjoint : M. Sébastien CHARPIOT

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du Premier Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 08
- bulletins blancs ou nuls : 01
- suffrages exprimés : 08
- majorité absolue : 07

A obtenu : M. Sébastien CHARPIOT : 7 voix

M. Sébastien CHARPIOT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier Adjoint au Maire.

L'intéressé a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Indemnité des Elus

L'article L2121-23 et L2121-24, du CGCT, relatif aux conditions d'exercice des mandats municipaux, a été modifié par la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019.

Maire = Taux d'indemnité égal à 25.5 % (population de moins de 500 habitants)

Adjoint = Taux d'indemnité égal à 9.9 % (population de moins de 500 habitants)

M. le Maire demande **15 %**. M. le Premier Adjoint demande **7.5 %**.

Date d'effet de la délibération : à partir du 01/02/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les propositions désignées ci-dessus, soit **15 %** pour le Maire et **7.5%** pour l'Adjoint.

Questions diverses

CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (Communauté de Communes des 4 Rivières)

M.Bourgeois Michel et M. CHARPIOT Sébastien ont été désignés représentant de la CLECT

Analyse de l'eau sur la Commune de Vanne : Selon l'ARS la qualité de l'eau n'est pas satisfaisante. Elle comporte beaucoup de mauvaises molécules. Il faut prévoir l'installatin de filtres à charbon

Ecoulement des eaux pluviales :

Ruissellement des eaux pluviales de la rue des Fontenelles. Il faut prévoir une étude technique pour éviter le rejet des eaux dans le champ voisin exploité par M. LHUILLIER ;

Séance levée à 21 heures

Le Maire Joël Mongin